

Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009.

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

La commission de la cohésion sociale s'est réunie sur cet objet les 3 février et 14 avril 2011, sous la présidence de Mme Maria Casares.

Les notes de séances ont été prises par Mme Sarah Maes, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

Travaux de la commission

Séance du 3 février 2011

Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, ainsi que de ses collaborateurs, soit Mme Chiara Barberis, collaboratrice scientifique, et M. Hervé Pichelin, délégué au développement durable, égalité et diversité

Mme Salerno souligne que le rapport D-34 a déjà été lu par les membres de la commission, raison pour laquelle elle propose de passer directement aux questions.

Un commissaire demande, sur la base de la liste des décisions positives et négatives du Fonds chômage, s'il est possible d'avoir un exposé bref des critères qui ont mené à ces décisions, cas par cas.

En préambule, Mme Salerno rappelle que le Conseil administratif valide les décisions prises par une commission consultative, formée de personnes issues de structures très diverses, qui ont des compétences croisées. Il s'agit de professionnels spécialistes de l'insertion socioprofessionnelle, de membres de la Ville de Genève, du départements de la cohésion sociale, du département des finances et du logement, des membres du Canton, de l'Office cantonal de l'emploi, de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, les partenaires sociaux, la Communauté genevoise d'action syndicale et la Fédération des entreprises romandes. Il y a également des experts indépendants, tel que M. Ramirez, professeur d'économie à la Haute Ecole de gestion, qui a travaillé pendant longtemps avec M. Flückiger à l'Université, à l'Observatoire de l'emploi, Mme Anne-Lise du Pasquier, enseignante à l'Haute Ecole de travail social, un représentant de l'Hospice général, en l'occurrence M. Schroft.

Lorsqu'un dossier est analysé, il y a à la fois le regard de la Ville, du Canton et des structures sociales. Les motifs qui ont conduit au refus d'un projet sont complexes et

variés. Il serait possible de faire une synthèse par écrit. Les décisions se prennent généralement de manière unanime.

Il y a eu des changements parmi les membres de la commission. La commission consultative est encore dans une phase itérative de questionnement, d'ajustement, de réflexion sur les critères de sélection. La commission a constaté, après deux ans d'existence, que les critères sont parfois très stricts et sévères, ce qui a comme conséquence que le Conseil administratif, à quelques exceptions près, a toujours confirmé les choix de la commission.

Depuis deux années d'existence, seulement 12 projets sur 56 ont été acceptés, soit 8 en 2009 et 4 en 2010. Aujourd'hui, il y a des questionnements sur le fonctionnement du fonds et sur sa mission réelle.

En ce qui concerne les critères, les projets qui n'ont pas été évalués positivement, car pas assez orientés vers l'insertion socioprofessionnelle, ou pas suffisamment complets sur la question de la formation du personnel qui encadrerait les personnes qui souhaitent revenir à l'emploi, le commissaire dit être satisfait de la réponse de Mme la magistrate et estime le fonctionnement de la commission tout à fait approprié sur le plan de la méthodologie.

Mme Salerno propose également d'envoyer une liste mise à jour des membres du Fonds chômage. La commission acquiesce.

Un autre commissaire dit avoir deux petites questions. A la page 6, concernant l'association Camarada, il aimerait savoir ce que signifie «femme migrante». Il aimerait savoir également s'il s'agit de jeunes filles mères qui ont droit à cette formation.

Mme Salerno lui répond que Camarada est une association qui travaille avec des femmes migrantes. Ce sont des femmes étrangères, qui viennent principalement avec des statuts de requérantes d'asile ou de réfugiées politiques. Le travail de Camarada était un travail d'insertion sociale, d'apprentissage du français, grâce à des méthodes utilisées également au Département de l'instruction publique. C'est un public qui n'est pas toujours alphabétisé dans sa langue d'origine, ce qui rend l'apprentissage difficile.

Ce sont des mères, donc il faut un lieu qui puisse également accueillir l'enfant en bas âge et Camarada offre aussi des lieux de garde.

Cette structure est née du Centre social protestant et visait à l'insertion sociale uniquement. Depuis plusieurs années, les activités de l'association se sont diversifiées, car l'insertion sociale n'est pas suffisante, et il faut l'accompagner d'une insertion professionnelle. Des projets se sont développés dans cet objectif-là.

Le commissaire demande alors si, dans un temps proche, il y aura une formation pour les femmes enfants, les mères mineures, parfois lâchées par leur famille.

Mme Salerno fait remarquer que ce public tend à augmenter à Genève. Depuis quatre ans, en Ville de Genève, elle réunit des associations féminines autour de

questions telles que la lutte contre la discrimination. La première séance de l'année a eu lieu il y a une semaine. Une des structures représentées, Arabelle, foyer d'accueil des femmes fuyant la violence conjugale, témoignait de la recrudescence des jeunes femmes mineures avec enfant. L'année dernière, le foyer a dû refuser l'accès à 150 jeunes filles mères. C'est une problématique inquiétante et il n'existe pas de structure pour les accueillir. Il faut effectivement se poser la question de leur insertion socioprofessionnelle.

Le même commissaire aimerait avoir des précisions sur les gobelets et l'Orangerie au parc La Grange. Il ne comprend pas pourquoi il ne s'agit que de ce parc.

Mme Salerno lui répond qu'il ne s'agit pas du Théâtre de l'Orangerie, mais d'une association basée à la rue de l'Orangerie, à la Servette.

Une commissaire rappelle que l'association Kultura est venu demander une subvention, pour l'espace Jeune Espoir. La demande de l'association avait été refusée, ainsi que chez M. Tornare et au Fonds chômage. Elle aimerait comprendre pourquoi le projet a été refusé.

M. Pichelin répond en disant que certains critères ayant mené au refus sont des critères techniques sur la question du personnel encadrant, sur les garanties d'obtention de stages, etc. Les projets peuvent parfois faire l'objet d'amélioration et peuvent être représentés devant la commission. La délégation a aidé l'association par le biais d'une subvention pour combler son déficit. Il s'agit principalement d'un processus d'accompagnement qui ne sera pas dans le cadre du Fonds Chômage.

Il est beaucoup demandé aux associations en termes techniques, tel que structuration du projet, rédaction, alors que les associations n'en ont pas toujours les moyens. C'est un problème du Fonds chômage auquel il faudra réfléchir. Il faudra en effet trouver un compromis entre ce qui est demandé aux associations et qui est tout à fait légitime, et les réelles capacités contributives de ces structures.

Pour sa part, Mme Barberis informe que la première réunion du premier semestre 2011 de la commission consultative a eu lieu le 20 janvier. En 2010, un travail d'accompagnement par le secrétariat du Fonds chômage a eu lieu pour aider Kultura à améliorer son projet et à le représenter. Le projet a donc été représenté lors de cette première réunion. Le président de l'association et une chargée de projet ont donc été auditionnés. Il y a eu un préavis favorable de la commission consultative, mais il faut attendre la décision finale du Conseil administratif.

Mme Salerno ajoute qu'il s'agit d'un montant très faible par rapport à la capacité du fonds, qui est de 5 millions. En effet, il s'agit de 46 000 francs. Le projet est soutenu, car il s'agit d'un projet de niche. Mais, en même temps, le projet n'est pas assez professionnel sur la reconnaissance des acquis, etc. L'idée vaut la peine d'être soutenue et un bilan sera fait à l'issue d'une année scolaire.

La commissaire a une deuxième question concernant le projet de la Boite à boulots et VIA (Vers l'intégration et l'autonomie), qui est d'ailleurs passé à la commission des sports après découpage. Elle aimerait savoir si le projet sera refinancé en 2011, car le projet VIA n'est pas au budget.

Mme Salerno lui répond que, en effet, le projet n'est pas au budget, mais soutenu par le Fonds chômage, ce qui est bien, car le Fonds chômage propose des financements, mais également des regards croisés de spécialistes.

Le projet VIA est un projet sensible, qui réunit déjà beaucoup d'acteurs. Les projets évoluent, prennent une forme différente, s'améliorent sur certains points. Un premier bilan a été fait. Des ajustements de la formule ont été demandés.

Mme Barberis précise que, en 2009, tout l'enjeu était la mise en place d'une structure, ce qui n'était pas simple, puisque VIA s'inscrit dans la structure de la Boite à boulots, qui est aussi une structure associative. Il fallait donc trouver l'équilibre entre les deux structures. C'est néanmoins très intéressant qu'elles travaillent ensemble, puisque le public est presque le même. La différence, c'est que la Boite à boulots aide à trouver des jobs d'été pour des jeunes qui ne sont pas en décrochage.

Tandis qu'avec le projet VIA il s'agit d'un public extrêmement particulier de jeunes décrocheurs. VIA est né après le constat fait par des gens qui travaillent sur le terrain, qui sont les travailleurs sociaux hors murs, confrontés à des personnes en décrochage, que les travailleurs sociaux ne savaient pas où emmener. L'année 2009 a donc été une année d'ajustements. Le rapport intermédiaire 2010 est en train d'être finalisé. Il y a eu, néanmoins, quelques résultats intermédiaires, puisqu'il y avait la volonté, entre le département des finances et du logement et le département de la cohésion sociale, d'accompagner VIA grâce à un groupe d'accompagnement qui réunit des acteurs du privé, pour trouver des places dans les entreprises privées, des tuteurs, des travailleurs sociaux

Mme Barberis siège dans ce groupe et est très intéressée par les résultats du projet. Environ 70 jeunes sont passés dans la structure pour un premier entretien. Certains jeunes ont obtenu des stages ou des emplois d'été, notamment à la Barje. L'approche défendue par le projet est très intéressante, puisqu'elle part des besoins des jeunes. Pour remotiver les jeunes, il est important de mettre en place un projet personnalisé et individualisé et de chercher une place en fonction de leurs besoins. La plupart des organismes font le contraire et partent des besoins des entreprises. Les travailleurs sociaux sont également satisfaits, cela vaudrait d'ailleurs la peine de les entendre.

La présidente voudrait se voir confirmer le fait que le budget de VIA n'était pas au Fonds chômage en 2009. C'est le Conseil municipal qui avait voté un budget préparatoire pour une phase pilote. M. Tornare avait informé la commission que le financement de VIA par le fonds serait assuré en 2010 et 2011.

Mme Salerno confirme.

Une commissaire aimerait donc savoir comment sera financé le projet en 2012.

Mme Salerno dit qu'il s'agira de faire une évaluation de dispositif. Si le dispositif répond à un besoin, il pourra continuer à être financé par le fonds, quatre ans au maximum.

La commissaire demande s'il y a d'autres projets qui sont arrivés au bout des quatre ans et qui ont dû trouver une solution. Mme Barberis rappelle que le fonds n'a que deux ans. Il y a un seul projet qui est en demande de renouvellement après sa boucle de deux ans.

La commissaire aimerait avoir des informations sur la suite du projet, quand elles seront disponibles. Il a été demandé à la commission de la cohésion sociale de soutenir ce projet, qui est ensuite passé au Fonds chômage. La commission est inquiète de la suite du projet.

Mme Salerno estime que ces choix dépendent du Conseil municipal, qui vote les budgets et les règlements. Le règlement n'est plus le même depuis 2009. Auparavant, le Fonds chômage était individuel. Maintenant, le nouveau règlement, voté par le Conseil municipal, est appliqué. Les projets sont subventionnés pendant quatre ans. Mais les projets peuvent être reconduits.

La commissaire pense que, si le projet qui est revenu au Fonds chômage après avoir été au Conseil municipal disparaît après les quatre ans, la commission aura l'impression d'avoir été trompée.

Une commissaire a une question concernant le fonctionnement du fonds. Si les projets sont refusés, elle aimerait savoir si c'est la commission consultative qui revient dessus ou si ce sont les associations qui refont une demande. Elle aimerait également savoir, quand les projets arrivent au bout de leurs subventions, s'ils sont remplacés par d'autres.

Mme Salerno répond que, quand les projets sont refusés, les associations peuvent revenir dessus. Des projets, parfois intéressants, sont refusés parce qu'ils ne développent pas l'insertion socioprofessionnelle mais ne font que de la création d'emploi. Les Magasins du monde, par exemple, qui développent une nouvelle branche et veulent engager des chômeurs. Le projet crée de l'emploi, mais ne s'insère pas dans une démarche socioprofessionnelle, parce qu'il n'y a pas d'encadrement, de débouchés, de validation des acquis, de possibilité de formation.

Dans ce cas, la commission ne valide pas le projet et oriente l'association vers la Fondetec, par exemple, ou alors aide l'association à réorienter le projet pour qu'il soit véritablement socioprofessionnel. Après un premier refus et une réorientation, les projets sont parfois acceptés.

La commissaire demande également ce qu'il en est des projets soutenus qui arrivent à échéance, s'il y a un suivi.

Mme Barberis fait savoir que chaque projet fait l'objet d'une convention de subventionnement, dans laquelle toutes les étapes du suivi sont inscrites. Chaque projet fait l'objet d'une évaluation en cours de projet, pour vérifier que les objectifs fixés à ce moment-là sont atteints. Cela fait l'objet d'un rapport intermédiaire qui libère la tranche suivante de subvention s'il est positif. A la fin de la période de soutien, il y a exactement le même exercice avec un rapport final. A l'issue de ce rapport final, soit le projet dure sur une période de dix-huit mois, donc la subvention prend fin, soit la nature du projet fait que la subvention doit être renouvelée. Un

deuxième cycle de subvention peut donc avoir lieu, si la demande est reformulée, puisque, en effet, les objectifs ne sont pas forcément les mêmes pour la deuxième partie de subvention. Après les quatre ans, soit il y a une demande de subvention ordinaire ou nominale, soit on considère que le Fonds chômage peut réitérer une subvention.

Un commissaire aimerait amener un complément concernant les filles mères. En effet, il rappelle que, pour les enfants de jeunes filles mineures, le Service de protection des mineurs nomme un tuteur. Le tuteur de l'enfant est astreint de tout faire pour le bien de l'enfant et de la mère. Concernant le Foyer Arabelle, il faut faire attention avec les chiffres, puisque les 150 femmes qui ont été refusées sont des femmes qui fuient la violence conjugale et il y a très peu de jeunes filles mères parmi elles. Parmi les fonctions du Foyer Arabelle, il n'y a pas d'accompagnement de jeunes filles mères. C'est plutôt le Service de protection des mineurs et le Tribunal tutélaire qui nomment un tuteur pour l'enfant qui accompagne la mère.

Si la jeune fille est scolarisée, il y a, en plus, un accompagnement par des infirmières du Service de santé de la jeunesse, un conseiller social, au niveau du cycle, qui prend en charge le suivi de la mère. A part Zurich et Bâle, Genève est une des villes les mieux dotées de Suisse concernant le suivi des jeunes filles mères.

Enfin, il aimerait savoir quelle est l'articulation entre le projet VIA et le semestre de motivation SeMo, puisqu'il s'agit du même public: les jeunes qui ont décroché. SeMo fait de la réinsertion professionnelle avec encadrement de la Croix-Rouge et des fonds fédéraux et cantonaux, et marche très bien.

Mme Salerno répond concernant le premier volet de l'intervention. Il lui semble que la représentante d'Arabelle lui a dit que la question des jeunes filles mères était une préoccupation importante du foyer. Cette population augmente à Genève et frappe de plus en plus à la porte des foyers. Il y a un gros problème de logement pour accueillir ces mères. L'Etat fait d'ailleurs beaucoup appel à la Gérance Immobilière municipale pour des logements. Ce problème est d'autant plus important depuis la nouvelle politique du logement de l'Hospice général, qui ne fait plus que loger des gens dans des hôtels et appeler les communes pour des logements. Ce serait très intéressant que la commission reçoive les personnes du Foyer Arabelle pour comprendre la situation des femmes qui fuient la violence domestique. Il n'y a pas assez de foyer et ils débordent. De plus, quand les femmes quittent les foyers, il n'y a pas d'appartements relais pour les accueillir, en raison d'un marché du logement complètement saturé. Cette préoccupation est mal entendue des politiques, si on en juge par le peu de foyers à Genève.

Mme Salerno salue le Conseil municipal lorsqu'il a voté pour que la villa Freundler accueille aussi des jeunes filles mères. Les populations les plus vulnérables sont les femmes avec enfants qui fuient la violence conjugale et les jeunes mineures. Il vaudrait donc la peine que la commission de la cohésion sociale auditionne des acteurs de cette problématique, y compris des représentants de la Gérance immobilière municipale, pour prolonger cette réflexion.

Le commissaire ajoute que la Fondation officielle de la jeunesse, qui gère tous les foyers pour les personnes mineures, a un projet depuis des années de créer un foyer

pour les jeunes filles mères. La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) refuse de rentrer en matière, car ce n'est pas son créneau. Il y a un projet qui s'appelle «la Ferme», à Conches, pour accueillir les jeunes filles mères qui n'a jamais réussi à être financé.

Mme Barberis répond à la deuxième question, concernant le SeMo. Les personnes récupérées par le projet VIA sont encore très loin du SeMo.

En effet, ces jeunes n'ont pas envie de s'adresser à une institution de la place, telle que l'Office cantonal de l'emploi. L'intérêt du projet VIA, c'est qu'il sert de lien entre le jeune et les institutions qui existent déjà, par le biais des travailleurs sociaux hors murs, en qui les jeunes ont confiance. C'est grâce à cette relation de confiance que les jeunes peuvent créer des liens avec les institutions, pour une formation ou un emploi, ou même pour aller frapper à la porte de l'Office cantonal de l'emploi. Le SeMo est un des objectifs possibles du projet VIA. A la commission du Fonds chômage, la directrice des mesures du marché du travail, Mme Carole Singarella, promeut le SeMo.

Au groupe d'accompagnement du projet VIA, il y a également un représentant de l'Office cantonal de l'emploi. Lorsqu'un jeune a le potentiel pour le SeMo, c'est donc possible.

Une commissaire aimerait savoir s'il est possible de tirer des conclusions sur les objectifs, atteints ou non, du Fonds chômage ou si c'est trop tôt.

M. Pichelin répond qu'une des questions dans cette première phase réside dans le niveau d'exigence demandé aux projets qui, peut-être, décourage de nombreuses associations. Il s'agit à présent d'aller chercher les associations et de susciter des projets, en complément à un dispositif existant au niveau cantonal ou non.

Récemment, des représentants de l'Office cantonal de l'emploi et de l'Hospice général ont fait état de leurs craintes dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur le chômage. Au niveau cantonal, les organismes sont incapables de projeter quels seront les effets de cette nouvelle loi. Le Fonds chômage peut donc avoir un rôle de filet social, mais doit alors repenser son fonctionnement. Pour de nombreux projets, il est effectivement trop tôt pour faire un bilan.

Mme Barberis, qui travaille à l'Agenda 21 depuis quatre ans, est satisfaite du Fonds chômage, puisque les 12 projets soutenus visent à l'insertion professionnelle, mais sont aussi cohérents avec l'ensemble des autres projets du développement durable, tels que l'égalité, l'identité ou l'environnement. Il y a des projets de tri des déchets, des projets liés aux femmes, aux personnes migrantes. C'est donc un apport assez précieux de ces projets.

Dans le règlement d'application du Fonds chômage, il est prévu qu'une évaluation externe soit faite après les quatre ans du Fonds chômage pour savoir si c'est un outil de politique publique utile et efficace à Genève. Faire une évaluation de ce type au bout de deux ans n'a pas vraiment de sens.

Un commissaire aimerait savoir si la commission a une idée sur le nombre de nouveaux projets qui vont naître en 2011. Deuxièmement, il se permet de rappeler que la commission va changer au mois de juin et qu'il sera donc difficile de travailler sur le rapport très longtemps.

Mme Salerno lui répond que le rapport 2010 est fait et qu'il sera donné au Conseil municipal, mais que ce ne sera pas avant la séance de mars 2010.

Mme Barberis répond qu'il est difficile de savoir combien de projets seront présentés en 2011. Si le nombre de projets diminue, comme entre 2009 et 2010, il y aura peut-être entre 19 et 25 projets en 2011. Mais c'est de la prédiction. Certains projets sont déjà à l'étude et vont passer prochainement dans les commissions.

Le commissaire aimerait finalement savoir si les projets qui sont mentionnés dans le graphique vont disparaître ou subsister.

Mme Barberis lui répond que certains projets, qui ne sont pas financés, vont peut-être disparaître. Ce serait dommage, puisque cela signifierait que la commission n'a pas encadré suffisamment ces projets. Il y a également des projets qui sont en attente, tel que celui de l'Orangerie. La deuxième moitié de la subvention doit être versée, mais c'est en attente car l'association cherche des locaux, ce qui est problématique à Genève. Le projet repose également sur l'engagement d'une collectivité publique à jouer le jeu des gobelets. Il y a une part non maîtrisable dans chaque projet. La seule garantie que le Fonds chômage peut donner, c'est un suivi très approfondi des projets pour éviter qu'ils se cassent la figure.

Une commissaire a une question d'ordre général. En voyant uniquement le rapport 2009, il est difficile de se faire une idée précise de la politique de la commission consultative. Il sera plus facile d'avoir une vue d'ensemble après 2010 et 2011. La question concerne la part du projet financé par la Ville. L'Orangerie est financée à 100% par la Ville, Partage à 75%, la Boite à boulots et VIA à 66%. Elle souhaiterait ainsi savoir si c'est volontaire que la Ville s'engage de façon importante dans ces trois projets noyaux ou si c'est un hasard.

Mme Barberis lui répond que la part de financement par la Ville dépend de la nature du projet et du type d'activités. Un projet de commercialisation de biens et services à but non lucratif pourra s'autofinancer pour une partie. Un projet qui utilise des emplois de solidarité sera en partie financé par le Canton. Pour des petits projets innovants qui n'intéresseraient pas le Canton, la Ville a tout intérêt à être un leader de financement. C'est une façon d'avoir des projets particuliers pour la commune.

La commissaire revient sur le graphique et elle estime qu'il est difficile de se faire une idée précise, car le montant et la durée de subventionnement des projets sont aléatoires.

Mme Barberis, effectivement, pense que les montants ne disent pas grand-chose sur l'importance du projet. Par contre, il est important de savoir sur quel montant on s'engage, car il s'agit d'un fonds qui n'est pas illimité.

La commissaire remarque que de nombreuses organisations qui bénéficient du Fonds chômage ont déjà une ligne au budget de la Ville et elle se demande si des organisations, qui n'ont pas de ligne au budget, peuvent être subventionnées par le Fonds chômage.

Mme Barberis répond en disant que certaines associations n'ont pas du tout de subvention. Elle rappelle que les institutions ne sont pas financées sur le fonctionnement mais sur leurs projets.

La présidente aimerait savoir s'il serait possible de répartir les projets et d'avoir un détail dans chaque domaine, tel que des projets liés à l'égalité ou des projets liés aux jeunes, pour éviter que l'ensemble du fonds bénéficie à un seul domaine. Par exemple, si les institutions féminines ne se sont pas dépêchées pour faire leur demande en début d'année, elles peuvent peut-être passer à la trappe.

M. Pichelin lui répond que le fonds est loin d'être dépensé, donc le problème ne se pose pas dans ces conditions. Il s'agit plutôt, pour 2011, de susciter des projets au sein des institutions féminines.

La présidente demande si le Fonds chômage oriente les institutions sociales vers d'autres financements à l'issue de la période de financement.

Mme Barberis informe que les institutions qui s'adressent au Fonds chômage sont à but non lucratif et qu'elles sont donc subventionnées. Si elles ont encore besoin de l'aide du Fonds chômage, il faudra s'assurer à ce moment-là de la suite du financement du projet. Il s'agira également de faire une pause à un moment donné pour se demander comment partager les demandes de financement avec d'autres organismes tels que la Fondetec, qui pourrait financer les projets d'institutions à logique entrepreneuriale, tout en étant prévu dans un objectif social et solidaire.

Néanmoins, il est encore trop tôt pour se poser cette question, alors que le fonds est encore dans une période de défrichage du terrain.

Un commissaire aimerait connaître la capacité du fonds en matière d'investissement dans des projets et si le fonds aurait eu la capacité de financer les 56 projets reçus.

Il demande aussi ce qui advient de l'argent qui reste à la fin de chaque année.

Sur cette deuxième question, M. Pichelin lui annonce que cet argent est gardé par le fonds. Sur la première question, Mme Barberis donne quelques chiffres. En 2009, le fonds a accordé 2,667 millions de francs et 2,757 millions de francs en 2010. Le fonds a refusé pour 4,8 millions de francs de projets en 2009 et pour 2,1 millions de francs en 2010. Cela signifie que, en 2009, le fonds n'aurait jamais réussi à tout financer et que, en 2009, il aurait été possible de tout financer. En fin d'année, le fonds a eu un solde de 2,5 millions.

Le fonds repart en début d'année à 5,7 millions de francs. Il y a un compte de passif qui est à part dans la comptabilité. Quand les conseillers administratifs s'engagent sur un projet sur dix-huit mois, on s'engage sur deux ans de trésorerie. Cela n'ampute donc pas la chance des autres d'année en année.

Un autre commissaire voudrait savoir si ces projets peuvent être financés par d'autres organismes. Il pense notamment à la Loterie romande, qui a gagné le procès des Tribolos. Deuxièmement, il lui semblerait plus lisible de faire apparaître des dates de début et de fin de contrat sur le graphique et non des périodes, telles que douze mois, dix-huit mois.

Mme Barberis, sur la première question, répond par l'affirmative. Des financements provenant d'organismes privés, tels que la Loterie romande, comptent dans la part d'autofinancement ou d'autres financements. Les 90% des projets ont des financements multiples. La Loterie romande entre en matière sur des projets d'investissement mais rarement autre chose.

Sur la question des dates, il est vrai que les dates de début et de fin sont disponibles et elles seront inscrites dans le prochain rapport. La liste des nouveaux membres de la commission consultative sera envoyée à la commission.

Séance du 14 avril 2011

Suite de l'audition

Une commissaire aimerait savoir si, après seize, dix-huit ou vingt-deux mois de durée de vie d'un projet, les personnes sont suivies pour savoir si elles obtiennent un emploi ou non.

M. Pichelin répond que les rapports d'activité intermédiaires ou finaux s'arrêtent à la date où ils sont rendus. Les associations ne sont pas dans l'obligation de fournir des informations telles qu'un retour à l'emploi éventuel après la fin du projet. Durant la période couverte par les rapports, il est possible de connaître les chiffres de retour à l'emploi. Ces associations sont quand même destinées à trouver, au terme de la période couverte par le Fonds chômage, des relais en termes de subvention, car l'idéal est d'être autonome d'un point de vue financier. Par contre, il n'y a pas de suivi de la part du Fonds chômage.

Une autre commissaire se demande comment se passera la fin du Fonds chômage au bout de quatre ans, si le Fonds chômage pourra faire des recommandations à l'administration en disant que c'est un bon projet, qu'il faut continuer à subventionner de façon régulière.

M. Pichelin rappelle que les quatre ans ne sont pas écoulés. Ce qui est dit aux associations, c'est qu'au bout de quatre ans il est possible de demander une subvention nominale, qui sera adressée au Conseil municipal, mais que ça ne relèvera plus du Fonds chômage.

La commissaire trouve que c'est inquiétant. En effet, c'est à la mode de dire que les associations peuvent facilement trouver des fonds. C'est vrai dans certains domaines, mais dans un domaine tel que le chômage, où les gens sont un peu cassés et qui, de plus, est un domaine plutôt cantonal ou fédéral, c'est plus compliqué de trouver des fonds. Pour un projet tel que VIA, elle trouve vraiment dommage que tout ce travail soit mis en place pour être arrêté après quatre ans,

alors que le projet fonctionne. Puisqu'il y a eu cette division entre l'individuel, au niveau étatique, et le communautaire, au niveau de la Ville.

La commissaire poursuit en disant qu'elle trouverait véritablement dommage qu'il n'y ait pas d'impulsion de la part du Fonds chômage, de préavis positif ou d'accompagnement pour que ces structures obtiennent des subventions régulières. Pour des sommes aussi importantes, elles auront beaucoup de mal à trouver des fonds. La Loterie romande financera peut-être pendant un ou deux ans, mais ce sera toujours fragilisé. Dans un domaine tel que le chômage, on ne peut pas arrêter tout d'un seul coup, et il est presque mieux de ne rien faire dans ce cas-là.

M. Pichelin répond qu'un certain nombre de projets sont soutenus par différentes sources de financement. Le département de la cohésion sociale intervient d'ailleurs souvent en parallèle. Ces associations d'ailleurs sont plurisubventionnées, en tout cas au moment de la phase initiale du projet. Ces projets sont viables même s'ils ne seront jamais complètement autofinancés. Néanmoins, cela relèvera du Conseil municipal, si ces projets doivent être financés par la Ville.

Il rappelle que la commission du Fonds chômage est composée de plusieurs représentants de l'administration de la Ville, de l'administration cantonale, de l'Office cantonal de l'emploi, de l'Hospice général, etc. La commission tente véritablement d'avoir un regard croisé, mais aussi de mettre les associations en contact avec un certain nombre de structures, telles que la Loterie romande. Mais le relais, au bout des quatre ans, dépendra du Conseil municipal, puisque les subventions nominales dépendent du Conseil municipal.

La présidente demande si, sur la proposition du Fonds chômage, il est possible que viennent des demandes de subvention au Conseil municipal.

M. Pichelin répond que oui. L'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière, par exemple, a une subvention nominale qui ne dépend pas du Fonds chômage et elle bénéficie également, par ailleurs, des subventions du Fonds chômage.

Elle demande aussi si le Fonds chômage permet à ces associations de prendre une assise du point de vue administratif, de bien s'implanter et de faire avancer le projet comme un tremplin. Et ensuite, il sera imaginable de trouver des relais en termes de subvention.

M. Pichelin confirme.

Une commissaire a une question pragmatique. Si, au bout de quatre ans de subventionnement par le Fonds chômage, le projet de ces associations ne marche pas, elle trouve que continuer à les subventionner signifierait créer des subventionnés à vie.

Une autre commissaire demande ce qui signifie le terme «marcher», dans ce cas.

La commissaire répond que, si au bout de quatre ans le projet n'est pas viable et que les gens ne sont pas autonomes, elle ne voit pas à quoi cela sert de continuer à les subventionner.

M. Pichelin explique qu'il existe différents types de projets et d'associations qui sont subventionnés par le fonds. Certains relèvent plutôt de l'entreprise sociale et qui à terme, visent à une part d'autofinancement, comme Caddie Service. Certains autres sont des projets de pure réinsertion socioprofessionnelle, pour lesquels la question de la rentabilité ne se pose pas. Il n'ont pas de revenu autre que les subventions mais permettent néanmoins à un certain nombre de gens de retourner vers le premier marché. Les mesures du marché du travail (plus bas MMT) ont été approchées récemment par le Fonds chômage.

Ce sont des structures, portées en général par des associations, qui sont incluses dans le dispositif cantonal et fédéral, qui accompagnent les demandeurs d'emploi durant le délai-cadre et qui, parfois, font des projets de réinsertion socioprofessionnelle à côté de ces MMT.

La modification de la loi sur le chômage va faire que davantage de gens vont avoir recours à ces mesures, au moment où ces mesures ont vu leur budget et leurs subventions drastiquement coupées. En effet, il s'agit de 40 millions de moins pour le canton de Genève. La Ville de Genève ne peut pas exiger de ces mesures qu'elles soient rentables, car elles ne produisent pas, elles forment ou aident des gens à retourner vers le premier marché. Au terme des quatre ans, c'est à la collectivité, en l'occurrence le Conseil municipal, de dire que le projet a un intérêt et qu'il est efficace pour permettre à un certain nombre de personnes de retourner vers le travail. A ce moment, il est possible de continuer à le financer, même s'il n'est pas rentable financièrement car, par définition, il ne peut pas être rentable financièrement.

La présidente précise qu'il s'agit de positions politiques.

La commissaire souhaite préciser qu'il ne s'agit pas de rentabilité financière. Si un projet n'est pas viable au bout de quatre ans, même s'il est social, elle ne comprend pas comment il le sera un jour.

La présidente, une nouvelle fois, prend la parole pour dire que les associations doivent rendre des rapports accompagnés de comptes, en termes de chiffres mais également d'objectif. Après examen des dossiers, il est possible de se rendre compte que, au bout de trois, ça ne marchera jamais.

M. Pichelin précise que, même avant, il est possible de se rendre compte qu'un projet ne marchera pas.

Un commissaire se demande s'il existe une structure d'évaluation du Fonds chômage, un garde-fou qui permettrait de savoir où l'argent est placé et ce que le projet donnera.

M. Pichelin lui répond que les rapports intermédiaires et finaux sont premièrement analysés par l'administrateur et que les questions d'ordre financier, comptable ou budgétaire sont analysées à l'interne de l'administration. C'est la commission en tant que telle qui décide si le projet continue ou s'arrête. La question se pose de savoir s'il faut recourir à des organes extérieurs pour contrôler la viabilité du projet mais, pour l'instant, l'évaluation est interne.

La présidente redemande s'il n'y a pas de soutien d'un organe extérieur.

M. Pichelin répond que non, en ce qui concerne l'évaluation des rapports. En ce qui concerne le suivi, le Fonds chômage travaille avec Essaim, incubateur d'entreprises, d'ailleurs subventionné par la Ville de Genève. Il y a eu un cas où la commission avait refusé l'octroi d'une subvention à plusieurs reprises et a soumis l'octroi de la subvention à l'accompagnement de l'association par un organisme extérieur.

Un commissaire demande de quelle manière sont ciblés ces projets.

M. Pichelin répond que les projets des associations doivent répondre aux exigences du règlement en matière de viabilité, d'encadrement, d'objectifs de réinsertion socioprofessionnelle. Il rappelle que la commission est composée de personnes de l'administration municipale et cantonale, mais également d'experts extérieurs, sociologues, économistes, etc. L'évaluation se fera sur la base de leur compétence et de leur expérience.

Le commissaire demande si la commission est satisfaite de ce type d'évaluation.

M. Pichelin lui répond que, dans la mesure où de nombreux projets ont été refusés, cela signifie que l'évaluation est très rigoureuse et qu'elle se fait en fonction de critères de viabilité, même financière. Il s'agit de se demander s'il ne faudrait pas être un peu plus aventureux ou expérimental sur un certain nombre de projets. Même si l'administrateur aide en amont à ficeler les projets, la commission est très stricte.

La présidente aimerait avoir quelques précisions sur la structure Essaim.

M. Pichelin explique que ce n'est pas un organisme de la Ville de Genève, mais qu'il est subventionné par la Ville. C'est un incubateur d'entreprises qui accompagne les entreprises sociales et solidaires dans la montée d'un projet, que ce soit au niveau du *business plan* ou de recherche de partenaires extérieurs, qui est un des organismes de la Chambre d'économie sociale et solidaire. Quand le problème s'est posé concrètement pour une association, il n'était pas possible de faire accompagner l'association par un service de la Ville puisqu'il n'était pas possible d'être à la fois juge et partie.

Il semblait donc logique d'avoir recours à un organe externe qui a de l'expertise, par ailleurs subventionné par la Ville, et qui a donc un devoir de loyauté par rapport à la Ville. Dans cette première période du Fonds chômage, soit ces deux ans, c'est un outil à la disposition de la commission et des associations pour aider à monter les projets et les faire tenir. C'était, dans ce cas précis, une condition fondamentale pour octroyer la somme, qui est importante.

La présidente dit qu'il s'agit donc d'un accompagnateur, si elle a bien compris. Elle demande également s'il n'y a pas d'autres associations qui ont été dans l'obligation de faire appel à un accompagnateur extérieur.

M. Pichelin répond que non.

La présidente aimerait savoir si les associations qui déposent des projets peuvent faire appel à d'autres organismes qu'Essaim. Si la commission reçoit un dossier excellent mais qui manque d'outils administratifs ou bureaucratiques, elle aimerait savoir quelle est la marche à suivre demandée par la commission.

M. Pichelin répond que cette situation ne s'est jamais reproduite avec une autre association. Si la question se posait, l'association devrait, dans sa demande de subvention, intégrer le coût d'une expertise extérieure.

Dans le cas de l'association en question, le choix s'est posé sur une association subventionnée par la Ville, ce qui a permis d'avoir des coûts moins élevés en termes d'accompagnement et d'avoir une triangulation dans l'accompagnement de l'association, entre l'administration du Fonds chômage, l'association elle-même et Essaim. Si une association devait être dans la même situation, la décision serait la même.

La présidente demande s'il n'y a pas d'autre choix. Si l'association propose autre chose que Essaim, elle aimerait savoir si le projet ne sera pas accepté.

M. Pichelin répète que la situation ne s'est posée qu'une fois. La commission a donné un préavis positif à la condition que l'association soit aidée par une structure externe, dans ce cas précis la structure Essaim.

La présidente a entendu dire que ce n'était pas le cas. En effet, apparemment, plusieurs associations avaient été dans l'obligation de faire appel à Essaim. Par exemple, l'association Le Bateau a dû faire appel également à Essaim. Elle estime que c'est un souci que le Fonds chômage dise qu'il n'y a qu'une seule structure qui peut fournir cette prestation.

M. Pichelin ne peut pas interpréter la décision de la commission. Si l'argent de la Ville servait à payer une structure privée, ce serait davantage une externalisation. Il ajoute que la chambre sur laquelle s'adosse Essaim est, elle aussi, subventionnée par la Ville.

Une commissaire relève que ce sont des sommes importantes qui sont engagées dans certaines associations. Elle se demande s'il ne serait pas possible d'avoir plutôt des petites sommes qui pourraient être octroyées à davantage d'associations.

M. Pichelin répond que les modifications qui peuvent être apportées au règlement du Fonds chômage ne peuvent être que marginales. La commission sera renouvelée prochainement, mais le but est d'arriver, au terme des quatre ans, sans changer le règlement. De plus, il y a eu très peu de petits projets d'ampleur moindre qui ont été déposés.

En matière de réinsertion socioprofessionnelle, les mises de départ sont très importantes. Les subventions sont demandées simultanément à la Ville, à la Loterie romande, à la Fondation Wilsdorf ou même au Service des emplois de solidarité qui finance en partie un certain nombre de ces projets. En début d'année, peu de projets ont été déposés. Il y en a davantage aujourd'hui, car le Fonds chômage a démarché, notamment du côté des MMT. Ce sont toujours des projets importants.

Les petits projets sont plutôt déposés sous forme de demande de subvention aux différents départements. En effet, pour les petites sommes, la commission envoie les associations vers le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, puisque le fonds est maintenant rattaché à l'Agenda 21.

La commissaire lit, à la page 9 du rapport, que le Fonds chômage se base sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Si une coopérative se présente et n'est pas reconnue par cette économie, la commission continuera-t-elle de privilégier cette économie? Elle trouve que c'est un peu subjectif.

A la page 7, il est écrit que le projet doit être alternatif, original, complémentaire, c'est-à-dire ne pas faire ce que d'autres associations font déjà. Elle comprend ce dernier terme, mais elle trouve que les termes «alternatif» et «original» sont un peu flous. Elle aimerait avoir davantage d'informations sur ces critères.

M. Pichelin répond qu'il ne s'agit pas d'un label de la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit seulement de ne pas financer des projets uniquement commerciaux. Deuxièmement, le critère de réinsertion socioprofessionnelle est un critère très précis qui ne signifie surtout pas occuper les gens, mais bien faciliter leur retour au marché de l'emploi.

Sur la question du terme «alternatif», le mot n'est peut-être pas le mieux choisi. L'idée est de dire qu'une association, qui peut avoir déjà des subventions de la Ville et du Canton, a un projet qui ne correspond pas aux critères de la Ville et du Canton.

La commissaire demande ensuite qui accompagne l'élaboration des dossiers.

M. Pichelin répond que c'est M. Hadj-Chaib, l'administrateur.

Le premier souci avant le budget est de monter un projet. Il y a des associations qui n'ont aucune expertise en termes de montage de projet et d'autres qui ont beaucoup d'expérience et qui sont capables de trouver l'argent. Si les projets sont montés et que le Fonds chômage refuse d'octroyer la subvention, c'est un problème. La question est de savoir si la Ville de Genève aide une association. Ce peut être le rôle d'un incubateur d'entreprises mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas. Ce type de structure n'est pas utilisé dans le montage des projets, puisque c'est l'administrateur qui joue ce rôle.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe des divergences de point de vue entre la commission consultative et le Conseil administratif, qui est l'organe de décision.

M. Pichelin lui explique qu'il n'est arrivé qu'une fois que le Conseil administratif n'ait pas suivi le préavis positif de la commission, car le Conseil administratif a estimé que le projet n'était pas suffisamment pertinent.

Le commissaire demande également de qui est composé le secrétariat.

M. Pichelin lui explique que le secrétariat est intégré au service dont il a la responsabilité, qui est la Délégation à l'Agenda 21. M. Hadj-Chaib a la responsabilité

administrative de suivi des projets, d'évaluation des projets avant la commission, de préparation des dossiers avant la commission et de suivi des décisions.

Mme Barberis a une responsabilité un peu plus stratégique. Elle s'occupe effectivement au sein de la délégation des questions d'économie de proximité et d'insertion, et elle aide M. Hadj-Chaib en contactant les associations, suscite des projets, démarche.

En termes de temps de travail, c'est 80% pour M. Hadj-Chaib et entre 10% et 20% selon les mois, car ce n'est pas un temps de travail attribué. Mme Biljana Kostadinov fait partie de la direction du département, elle est adjointe. C'est donc une liaison horizontale.

La présidente demande qui fait le travail d'analyse du dossier, mentionné à la page 8.

M. Pichelin répond qu'il s'agit de l'administrateur. Il a les compétences puisqu'il vient du milieu des organisations non gouvernementales et c'est vraiment quelqu'un de terrain qui a une véritable expérience dans le domaine.

La présidente se demande ce que fait Mme Barberis.

M. Pichelin explique qu'elle fait de la prospection auprès des associations pour qu'elles montent des projets, elle fait le lien avec les autres outils de la Ville en matière d'économie, comme la Fondetec. Lui-même a la responsabilité fonctionnaire et hiérarchique.

La présidente lit, en page 9, quelques chiffres clés de l'activité. En 2009, il y a 35 projets déposés et 21 en 2010. Elle aimerait comprendre cette diminution de 45%.

M. Pichelin répond qu'il n'y a pas eu d'analyse systématique, mais il est vrai que, au début, les critères de sélection n'étaient pas clairs. Le fait que la commission a été très exigeante à ses débuts en termes d'acceptabilité des projets a sans doute fait que de nombreux projets n'ont pas été reproposés. Il s'agit, premièrement, de se demander comment aider les associations en amont pour que les projets passent la rampe.

Deuxièmement, il y a un problème systémique, puisque les membres de la commission ont le regard de la structure dont ils sont issus. Néanmoins, les projets recommencent à arriver de la part d'associations qui ont une grande expérience.

La présidente revient sur le rôle d'Essaim. Selon ce qu'elle a entendu, il semblerait que trois associations ont bénéficié du Fonds chômage à la condition qu'elles utilisent Essaim obligatoirement comme guide administratif, bureaucratique et organisationnel. Elle aimerait donc savoir comment M. Pichelin explique cet état de fait. Il s'agit du Bateau, de «De fil en aiguilles» de SOS-Femmes et de LO'13'TO.

M. Pichelin explique que LO'13'TO a été la première association qui a clairement du faire appel à Essaim. L'accompagnement a seulement été proposé aux deux autres. Le Bateau n'a encore rien obtenu et De fil en aiguilles a obtenu la subvention.

Ensuite l'accompagnement leur a été proposé. Essaim est une structure subventionnée par la Ville, qui est censée avoir l'expertise et qui n'est pas une structure de type commercial.

La présidente va plus loin dans sa question. Elle a téléphoné à Mme Barberis, qui lui a répondu que les associations peuvent être accompagnées par une structure sans que ce soit nécessairement Essaim. Si une association bénéficiaire du Fonds chômage choisit une autre structure d'accompagnement, c'est possible, pour autant qu'il y en ait une.

Mme Pichelin ajoute qu'il faut que l'association ait fait la demande et ait les moyens de le faire. Pour le reste, M. Pichelin ne peut pas répondre à la place de la commission, mais il ne sait pas si le projet d'une association sera accepté si elle fait appel à n'importe quelle structure d'accompagnement.

La présidente trouve cela très problématique que la commission consultative donne le monopole à une seule association guide, en l'occurrence Essaim.

Un commissaire lit, à la page 12, «De nombreuses associations disparaissent de la liste des associations subventionnées en 2010, comme Caddie Service, alors que le fonds peut fonctionner pendant quatre ans. D'autres associations restent dans la liste, comme la Boite à boulots.»

M. Pichelin lui répond qu'il ne s'agit pas nécessairement des mêmes projets. Pour la Boite à boulots, il s'agit de deux projets différents entre 2009 et 2010. Il y a des associations qui obtiennent des subventions pour plusieurs années pour le même projet, tandis que d'autres reçoivent les subventions pour plusieurs projets.

Le commissaire demande donc si l'arcade Rive gauche de Genève Roule est un deuxième projet.

M. Pichelin lui répond que oui.

Le commissaire se demande encore pourquoi il faut trois responsables d'accueil pour 16 collaborateurs d'accueil, surtout qu'il n'y a que deux mécaniciens. Il trouve que c'est beaucoup.

Un autre commissaire aimerait avoir une petite idée sur l'association Essaim.

M. Pichelin lui explique qu'il s'agit d'une structure qui dépend de la Chambre d'économie sociale et solidaire et qui a comme vocation d'être un incubateur, une aide pour un certain nombre d'associations de l'économie sociale et solidaire, d'un point de vue financier, budgétaire ou organisationnel. Cette structure a une année d'existence et bénéficie d'une subvention de la Ville.

M. Pichelin montre encore un exemplaire d'un dépliant distribué aux associations pour les stimuler à monter des projets et les proposer au Fonds chômage.

La présidente propose à M. Pichelin d'envoyer des exemplaires au Secrétariat du Conseil municipal, qui les distribuera aux membres de la commission.

Discussion et prises de position

Une commissaire démocrate-chrétienne trouve, au nom de son groupe, que le Fonds chômage n'est qu'un moyen de se donner bonne conscience, elle est très impressionnée par son inefficacité.

La présidente, exceptionnellement, prend position. Elle et son groupe sont très surpris du déroulement et de la forme de l'octroi des subventions du Fonds chômage et trouvent scandaleux que trois associations aient été dans l'obligation, ou en tout cas poussée à payer une structure accompagnatrice subventionnée par la Ville de Genève et qu'elles n'ont même pas pu choisir.

Elle préfère rester réservée en commission, mais elle sera sans doute plus offensive en séance plénière. Elle ne peut ni prendre acte ni approuver le Fonds chômage. Elle trouve que ça vaudrait la peine d'avoir un regard un peu plus approfondi sur le fonctionnement de ce fonds, surtout qu'il s'agit de sommes très importantes qui peuvent être données au hasard.

L'accompagnement est également inadmissible. De plus, les réponses varient selon la personne à qui on demande les informations. Une fois il est dit que c'est la commission consultative, une autre que c'est le responsable du programme qui exige l'association Essaim comme accompagnateur. Ce serait vraiment important qu'ils accordent leurs diapasons pour donner des réponses cohérentes. En tant que conseillère municipale, elle estime ainsi avoir le droit d'avoir des réponses plus précises, puisque c'est son rôle d'avoir un regard un peu critique. Elle se voit désolée d'être véhémement sur ce dossier, mais elle considère que certaines choses sont saumâtres.

Un commissaire libéral ne peut pas se détacher, quant à lui, d'une impression d'un certain flou concernant ce fonds. Cela manque de consistance. Il est tout à fait d'accord avec le Parti démocrate-chrétien qui dit que cette structure sert à se donner bonne conscience. Il ne ressent pas son efficacité. Ayant passé quarante ans de sa vie dans l'économie réelle, il estime avoir un jugement aiguisé sur ces questions d'efficacité. Sur un plan formel, il trouve vraiment dommage de n'avoir pas pu entendre directement l'administrateur, homme plus de terrain que son supérieur.

La présidente se permet d'ajouter que c'est l'administrateur qui devait venir, qui avait confirmé qu'il pourrait être là, mais M. Pichelin a prévenu le secrétariat et non la présidence pour informer que c'est lui qui remplacerait l'administrateur. Elle estime cette procédure pour le moins cavalière. Les deux auraient pu être là.

Le commissaire libéral aurait apprécié avoir des informations plus concrètes sur ce dossier de la part de l'administrateur. Il répète que, malgré les informations disponibles, il ressent une impression de flou qui le met mal à l'aise.

La commissaire démocrate-chrétienne voudrait préciser que, quand elle parlait de bonne conscience, elle était extrêmement gentille.

Une commissaire des Verts aimerait différencier le fond et la forme. Pour juger de l'efficacité du fonds, il faudrait avoir une étude sur quelques années pour savoir

combien de personnes sont revenues à l'emploi. Il faudrait donc un rapport non pas sur des chiffres financiers mais sur ce que sont devenus les gens qui ont bénéficié du fonds. Elle estime néanmoins que c'est presque un peu tôt.

C'est un programme qui est très récent et elle trouve dur d'être aussi négatif sur un projet aussi neuf. C'est très difficile d'estimer l'efficacité d'un projet aussi rapidement. Si, effectivement, il n'y a pas de résultat concret, elle sera très dure. Par contre, il serait intéressant de mandater quelqu'un de l'Université, par exemple, pour juger les projets qui marchent ou pas. S'il y avait une demande à faire, ce serait celle-ci.

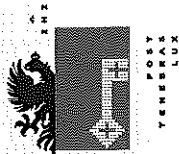
Une commissaire démocrate-chrétienne précise qu'il y a quelqu'un de l'Université dans la commission.

La commissaire des Verts insiste sur le fait que l'étude devrait se faire deux ans après la fin du projet. En effet, les associations sélectionnées sont très sérieuses, les choix de la commission sont en effet très drastiques. Elle leur fait donc confiance dans leur expertise au départ, mais elle trouverait néanmoins bien d'avoir un retour sur ce que les gens deviennent. Elle rappelle qu'il est beaucoup plus cher de ne rien faire dans le domaine social. Des jeunes qui décrochent et qui ne font plus rien coûtent en effet très cher.

La présidente estime qu'il faut retenir cette idée de demander au Fonds chômage de mandater une personne de l'Université qui analyserait de près le parcours des bénéficiaires.

Annexe: liste des membres de la commission consultative

LA MAIRE



V I L L E D E
G E N È V E

Madame Maria Casares
Présidente
Commission sociale et de la jeunesse
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 14 février 2011

Objet **D-34 Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009 ;
audition de Madame Sandrine Salerno, Maire, à la Commission de la cohésion sociale
du 3 février 2011**

Sandrine Salerno

Madame la Présidente,

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

En réponse à votre demande lors de la séance mentionnée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la liste des membres de la Commission consultative du Fonds chômage, état au 1^{er} janvier 2011.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments distingués.



Sandrine Salerno

Annexe mentionnée

Liste de présence / Commission consultative du Fonds chômage

Présidence: Mme Sandrine Salerno, CA, DFL

Institution	Nom, prénom	Fonction	Coordonnées	Téléphone	Courriel
Ville	KOSTADINOV, Bijana	Adjointe de direction	DFL, Rue de l'Hotel-de-Ville 5 CH-1211 GENEVE 3	022 418 22 32	bjijana.kostadinov@ville-ge.ch
Ville	BACHMANN, Carine	Directrice adjointe	DCJS, Rue de l'Hôtel de Ville 4 Case postale CH-1211 Genève 3	022 418 49 22	carine.bachmann@ville-ge.ch
OFPC	SALORT, Cyrille	Directeur du service de la formation continue	Rue Prévoist-Martin, 1205 Genève	022 388 44 42	cyrille.salort@etat.ge.ch
OCE	SINGARELLA Caroli	Directrice	Service des mesures pour l'emploi (SMPE), Route de Meyrin 49, Case postale 288, 1211 Genève 28	022 546 36 39	caroli.singarella@etat.ge.ch
HG	SCHROFT, Philipp	Chef de service	Cours de Rive 12, 1204 Genève	022 420.53. 90	philipp.schroft@hospicegeneral.ch
FER	SANDOZ, Olivier	Directeur adjoint	FER, Rue de Saint-Jean 98, Case Postale 5278 1211 GENEVE 11	022 715 32 39	olivier.sandoz@fer-dg.ch
CGAS	CATTANI, Manuella	Secrétaire syndicale SIT	Rue des Chaudronniers 16, Case Postale 3287 1211 Genève 3	022 818 03 61	mcattani@sit-syndicat.ch
Sans	DU PASQUIER, Anne-Lise	Retraitée	Clos de la Fonderie 21, 1227 Carouge	022 301 10 48	al.dupasquier@bluewin.ch
Sans	KEMPENEERS, Pierre	Collaborateur scientifique	Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) Unige, Blvd du Pont d'Arve 40, 1211 Genève 4	022 379 82 65	pierre.kempeneers@unige.ch
Sans	RAMIREZ, José	Professeur HES, Dr en sciences économiques et sociales	HEG - Genève, Campus Battelle - Unité F, Route de Drize 7, 1227 Genève	022 388 17 25	jose.ramirez@hesge.ch